

Garanties Frais de Santé

Les remboursements exprimés ci-dessous représentent le montant global de prise en charge par la CFE et par Humanis Assurances dans la limite des frais réels, sous réserve d'une adhésion à l'assurance Maladie/Maternité de la CFE et à Humanis Assurances. Les frais engagés sont remboursés dans la limite du raisonnable et de l'habituel.

GARANTIES	SANTE 1	SANTE 2	SANTE 3	SANTE 4	SANTE 5
Limite maximale par an et par bénéficiaire: 500 000 €					
Hospitalisation médicale ou chirurgicale et psychiatrique ⁽¹⁾					
Honoraires médicaux, chirurgicaux, paramédicaux et actes de laboratoire Frais de séjour et fournitures diverses	100% FR*	100% FR*	100% FR*	100% FR*	100% FR*
Hospitalisation à domicile	100% FR*	100% FR*	100% FR*	100% FR*	100% FR*
Frais de transport d'urgence en ambulance ou en véhicule sanitaire jusqu'à l'établissement de santé approprié	100% FR* dans la limite de 225 € /an/bénéficiaire	100% FR* dans la limite de 225 € /an/bénéficiaire	100% FR* dans la limite de 225 € /an/bénéficiaire	100% FR*	100% FR*
Forfait journalier hospitalier en France	100% FR	100% FR	100% FR	100 % FR	100 % FR
Forfait accompagnant d'un enfant de moins de 12 ans ⁽²⁾	-	-	100% FR dans la limite de 30 € / jour	100 % FR	100 % FR
Chambre particulière ⁽²⁾	100% FR dans la limite de 30 € / jour	100% FR dans la limite de 30 € / jour	100% FR dans la limite de 55 € / jour	100% FR dans la limite de 130 € / jour	100 % FR
Pratiques médicales courantes					
Consultations médicales et visites de praticien	limité au remboursement de la CFE	100 % FR* dans la limite de 45 € / visite	100 % FR* dans la limite de 65 € / visite	100 % FR* dans la limite de 195 € / visite	100 % FR* dans la limite de 485 € / visite
Médicaments, vaccins ou remèdes prescrits médicalement		100% FR*	100% FR*	100% FR*	100% FR*
Imagerie médicale, analyses médicales		100% FR* dans la limite de 550 € /an/bénéficiaire	100% FR*	100% FR*	100% FR*
Actes en série prescrits médicalement dispensés par des auxiliaires médicaux ⁽³⁾		100% FR* dans la limite de 275 € /an/bénéficiaire	100% FR* dans la limite de 550 € /an/bénéficiaire	100% FR*	100% FR*
Actes de spécialité: actes techniques médicaux, actes de chirurgie et actes d'anesthésie		100% FR* dans la limite de 550 € /an/bénéficiaire	100% FR*	100% FR*	100% FR*
Fécondation in vitro (dans la limite de 4 tentatives pour toute la durée du contrat) Délai d'attente de 12 mois à compter de la prise d'effet de l'adhésion		limité au remboursement de la CFE	100% FR*	100% FR*	100% FR*
Frais de transport et d'hébergement ⁽³⁾		limité au remboursement de la CFE	limité au remboursement de la CFE	limité au remboursement de la CFE	100% FR* dans la limite de 1930 € /an/bénéficiaire
Appareillage					
Prothèses orthopédiques, médicales, auditives	limité au remboursement de la CFE	100% FR* dans la limite de 160 € /an/bénéficiaire	100% FR* dans la limite de 325 € /an/bénéficiaire	100% FR* dans la limite de 1930 € /an/bénéficiaire	100% FR*
Cures thermales prises en charge par la CFE					
Frais de transport et d'hébergement ⁽³⁾	limité au remboursement de la CFE	limité au remboursement de la CFE	limité au remboursement de la CFE	100% FR* dans la limite de 1930 € /an/bénéficiaire	100% FR*
Maternité Les frais liés aux grossesses antérieures à la prise d'effet de l'adhésion du bénéficiaire de la prestation sont exclus des présentes garanties					
Frais d'accouchement sans césarienne par grossesse ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	limité au remboursement de la CFE	100 % FR* dans la limite de 1125 €	100 % FR* dans la limite de 2255 €	100 % FR* dans la limite de 3215 € la 1 ^{ère} année d'adhésion, puis 100 % FR* dans la limite de 6435 € les années suivantes	100 % FR* dans la limite de 4825 € la 1 ^{ère} année d'adhésion, puis 100 % FR* dans la limite de 9655 € les années suivantes
Frais d'accouchement avec césarienne par grossesse ⁽⁴⁾⁽⁵⁾		100 % FR* dans la limite de 1125 € la 1 ^{ère} année d'adhésion, Puis 100 % FR* dans la limite de 2255 € les années suivantes	100 % FR* dans la limite de 2255 € la 1 ^{ère} année d'adhésion, Puis 100 % FR* dans la limite de 4505 € les années suivantes	100 % FR* dans la limite de 6435 € la 1 ^{ère} année d'adhésion, puis 100 % FR* dans la limite de 12870 € les années suivantes	100 % FR* dans la limite de 9655 € la 1 ^{ère} année d'adhésion, Puis 100 % FR* dans la limite de 19310 € les années suivantes

suite

GARANTIES	SANTE 1	SANTE 2	SANTE 3	SANTE 4	SANTE 5
Frais dentaires					
Soins dentaires	limité au remboursement de la CFE	100 % FR* dans la limite de 115 € /an/bénéficiaire	100 % FR* dans la limite de 225 € /an/bénéficiaire	100 % FR* dans la limite de 1900 € /an/bénéficiaire	100 % FR* dans la limite de 2220 € /an/bénéficiaire
Prothèses et implants dentaires ⁽⁴⁾		100 % FR* dans la limite de 550 € /an/bénéficiaire	100 % FR* dans la limite de 1125 € /an/bénéficiaire	100 % FR* dans la limite de 1900 € /an/bénéficiaire	100 % FR* dans la limite de 2220 € /an/bénéficiaire
Orthodontie des enfants de moins de 16 ans ⁽⁴⁾		limité au remboursement de la CFE	limité au remboursement de la CFE	100 % FR* dans la limite de 1500 € /an/bénéficiaire	100 % FR* dans la limite de 1900 € /an/bénéficiaire
Optique					
Monture et verres (forfait pour une période de 2 ans pour un équipement composé d'une monture et de 2 verres) ⁽⁶⁾	limité au remboursement de la CFE	100 % FR* dans la limite de 115 € /bénéficiaire	100 % FR* dans la limite de 225 € /bénéficiaire	100 % FR* dans la limite de 710 € /bénéficiaire	100 % FR* dans la limite de 965 € /bénéficiaire
Lentilles (y compris jetables)		100 % FR* dans la limite de 115 € /an/bénéficiaire	100 % FR* dans la limite de 225 € /an/bénéficiaire	100 % FR* dans la limite de 355 € /an/bénéficiaire	100 % FR* dans la limite de 485 € /an/bénéficiaire
Médecine alternative					
Homéopathe, Ostéopathe, Chiropracteur, Acupuncteur, Podologue, Diététicien (actes non remboursés par la CFE).	Non pris en charge			100 % FR* dans la limite de 60 € / acte et de 300 € / an/bénéficiaire	100 % FR* dans la limite de 80 € / acte et de 400 € / an/bénéficiaire
Assistance - Assurance Bagages	Inclus			Inclus	
Responsabilité Civile	En option			Inclus	

FR = Frais Réels

CFE = Caisse des Français de l'Étranger

* sous déduction du montant remboursé par la CFE

⁽¹⁾ Hospitalisation médicale ou chirurgicale limitée à 180 jours continus, hospitalisation psychiatrique limitée à 30 jours par an, autorisation préalable de dépense à demander

⁽²⁾ dans la limite de 30 jours par an

⁽³⁾ autorisation préalable de dépense à demander pour les actes en série

⁽⁴⁾ autorisation préalable de dépense à demander

⁽⁵⁾ incluant les honoraires médicaux, chirurgicaux, paramédicaux et actes de laboratoire les Frais de séjour et fournitures diverses, la chambre particulière

⁽⁶⁾ la période de 2 ans s'apprécie par année civile

Quelques exemples de remboursements

Vous hésitez entre les différentes formules?

Voici quelques exemples de remboursements pour vous aider à y voir plus clair.



Vous vous rendez chez un médecin généraliste. La consultation s'élève à **80 €**.

	La CFE vous rembourse...	Le Pack Expat'CFE vous rembourse...	Il reste donc à votre charge...
Santé 2	16,10 €	45 €	18,90 €
Santé 4	16,10 €	63,90 €	0 €



Vous consultez un médecin spécialiste. Cette visite vous coûte **150 €**.

	La CFE vous rembourse...	Le Pack Expat'CFE vous rembourse...	Il reste donc à votre charge...
Santé 3	16,10 €	65 €	68,90 €
Santé 5	16,10 €	133,90 €	0 €



Vous avez besoin d'une nouvelle monture et de nouveaux verres. Cette paire de lunettes vous revient à **245 €**.

	La CFE vous rembourse...	Le Pack Expat'CFE vous rembourse...	Il reste donc à votre charge...
Santé 3	6,65 €	225 €	13,65 €
Santé 4	6,65 €	238,35 €	0 €